

n'est pas prêt à faire son testament parceque certaines affaires ne sont pas encore terminées, que certains arrangements de famille ne sont pas réglés, ou que l'on est trop jeune. Toutes ces excuses ne sont que de vains prétextes. Il n'y a aucune raison qui empêche jamais de faire son testament, car ce dernier ne devient en force qu'à la mort, et tant qu'un testateur vit, il peut toujours, quand bon lui semble, le changer en tout ou en partie, l'amender suivant les circonstances, ajouter autant de codicilles qu'il le voudra. Ceci est facile surtout lorsqu'il s'agit d'un testament olographe.

Une autre raison qui a son poids, au moins pour un chrétien, c'est que la confection de son testament, quoique l'effet en soit suspendu jusqu'à la mort, est un premier acte de détachement. En effet, nous signons un document qui nous dépouille de tout, et nous sommes plus portés à nous regarder comme de simples usufruitiers des biens que Dieu nous a donnés. Le cœur, dès ce moment, commence à se détacher peu à peu; nous possédons comme ne possédant pas, nous usons des choses de ce monde comme n'en usant pas, et par conséquent, notre vie devient plus conforme aux enseignements de l'Evangile. Ce détachement des biens de la terre purifie nos désirs et nos affections, et nous porte à amasser plutôt ces trésors que la rouille ne peut consumer.

Maintenant, comment faire son testament? Il faut le faire comme tous les autres actes humains, suivant sa conscience, suivant les lois de la justice et de la charité; en suivant fidèlement ces principes, on est sûr de ne pas se tromper. Si cela est nécessaire, consultons un homme prudent, expérimenté et qui a le sens chrétien. Si vous avez des legs à faire, il ne manquera pas de vous faire penser aux œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, du Denier de Saint-Pierre, et à ces communautés vouées au soin des malades, des pauvres et des orphelins. Il ne manquera pas de vous faire penser à vous instituer vos propres héritiers d'une autre manière encore, en ordonnant pour le repos de vos âmes des messes en nombre plus considérable qu'on ne le fait généralement, et un certain nombre d'offices plus ou moins solennels, suivant la position d'un chacun. L'aumône aux pauvres rachète les péchés. Or, quels sont ceux qui n'en ont pas une multitude à racheter? D'ailleurs, bien fous ceux qui comptent seulement sur la reconnaissance de ceux qu'ils instituent leurs légataires universels, pour diminuer et abrégier les souffrances du Purgatoire! Il faut peu connaître le monde pour nourrir cette illusion.

Pour résumer, continuons les traditions des chrétiens des premiers siècles, et sans tout distribuer aux pauvres et aux églises, faisons